



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°17

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Ville de TARTAS –Economie d'Énergie – Agenda 21 - Modulation Eclairage Public

ECLAIRAGE PUBLIC - MODULATION POUR ECONOMIE D'ENERGIE

Dans le cadre de son agenda 21 et pour être en conformité avec le Grenelle de l'environnement, il est proposé de mettre en place des mesures d'économies d'énergie liées à l'éclairage public. A cet effet, la ville de Tartas, en collaboration avec le SYDEC, a engagé une démarche depuis quelques années pour répondre à cette problématique qui a débouché sur les solutions suivantes :

- L'achat groupé d'énergie
- Les lampes d'éclairage public ont été remplacées par des modèles plus performants au regard de leur consommation électrique (programme mené sur trois exercices budgétaires)
- Projet de coupure de l'éclairage public une partie de la nuit dans certains secteurs de la commune

L'objectif étant de rechercher le meilleur équilibre entre les objectifs de sécurité et d'économie d'énergie, il est proposé que les axes pénétrants restent éclairés toute la nuit et que sur le reste du territoire l'éclairage public soit éteint de minuit à six heures du matin.

En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu en tout ou partie de la nuit. Un arrêté du Maire détaillera les zones sur lesquelles l'éclairage sera interrompu de minuit à six heures.

.../...



Le SYDEC sera chargé de la programmation des installations de commande d'éclairage public. Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le principe de modulation de l'éclairage public dans les conditions précisées ci-dessus,
- De fixer la date de mise en place de cette modulation à compter du 1^{er} semestre 2017
- De solliciter le SYDEC pour la programmation des installations de commande d'éclairage public
- De donner mandat à M le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ADOPTE le principe de modulation de l'éclairage public dans les conditions précisées ci-dessus.

FIXE la date de mise en place de cette modulation à compter du 1^{er} semestre 2017.

SOLLICITE le SYDEC pour la programmation des installations de commande d'éclairage public.

DONNE mandat à M. le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 **Le Maire,**
Jean-François BROQUÈRES